

Monsieur Le Premier Ministre  
**HOTEL MATIGNON**  
**57 rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

**Paris, le 26 mars 2020**

Monsieur le Premier Ministre,

Notre pays connaît une crise sans précédent, comme de très nombreuses professions, notre secteur d'activité du commerce de détail en maroquinerie et articles de voyage prend de plein fouet les mesures qui sont, bien évidemment, nécessaires afin de protéger la santé de nos compatriotes.

Cette crise se cumule au mouvement des gilets jaunes et aux grèves contre la réforme des retraites qui ont considérablement fragilisé nos ressortissants après une baisse de chiffre d'affaires de 3% en 2018 et de 2% en 2019 alors que la consommation des ménages a augmenté de 1,2% en 2019 (source INSEE). Ils ont dû faire face à une baisse de fréquentation puis aux fermetures de leur commerce. Tout cela a créé, et continue de créer, une concurrence déloyale face à l'augmentation des ventes sur internet mais également une distorsion de concurrence face aux grandes surfaces qui proposent des marchandises non indispensables à la place des commerces spécialisés qui sont contraints à la fermeture.

De nombreuses mesures de soutien sont prises en faveur des commerçants, telles que le report de paiements des taxes et des charges sociales, le soutien des financements grâce à la BPI. Pour autant, un mois de fermeture, si ce n'est plus, aura de lourdes conséquences sur la pérennité de nos commerces. Le report des impôts et des charges sociales est, certes, un pas vers les commerçants mais cela ne sera pas suffisant. La plupart de nos ressortissants ne pourront payer ces charges ou auront de fortes difficultés.

C'est pourquoi, nous réitérons notre demande faite auprès du Ministère de l'Economie et du Travail dans un courrier envoyé le 16 mars, à savoir, l'exonération totale des charges sociales et fiscales pour les mois de février, mars et avril 2020 si l'épidémie et la crise persistent.

D'autre part, la question des loyers et des charges est au cœur des préoccupations de nos maroquiniers. Les locataires sont invités à se rapprocher de leurs bailleurs, mais sans possibilité de les contraindre à reporter ou à diminuer les loyers. Chacun doit faire un effort dans cette crise. N'est-il pas possible d'envisager un fonds de solidarité à destination des plus petits bailleurs immobiliers ?

Le COVID-19 est une nouvelle forme de catastrophe naturelle, par conséquent nous demandons, la prise en compte de la perte d'exploitation par les assurances.

Enfin, nous souhaiterions évoquer le fonds de solidarité mis en place pour les TPE, qui est une excellente mesure de soutien pour nos commerçants. Cependant, le seuil du chiffre d'affaires à 1 million d'euros nous semble trop faible. Que faites-vous des indépendants qui possèdent plusieurs établissements et qui rencontrent des grandes difficultés malgré un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros ? En effet, nos détaillants n'ont souvent pas la trésorerie nécessaire pour traverser cette longue période sans chiffre d'affaires. Aussi, nous proposons de porter ce seuil à 1,5 millions.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Sophie Brenot  
Vice-Présidente  
FNDMV

